

ATTESTATION DE DIPLOME DE DOCTORAT

Le Président de l'Université Paris 7 - Denis Diderot

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 23 Novembre 1988 relatif aux études doctorales,
Vu les titres initiaux produits par l'intéressé
Vu le Procès-Verbal de soutenance,

certifie que **Monsieur BUTLER Alain**

N° INSEE : **1.66.12.99.132.025**

a présenté le : **20 Octobre 1993**

devant un jury composé de :

M. KLIER A., Professeur Université Paris 7
M. CARON F., Directeur de Recherche CNRS
Mme BEISSON J., Directeur de Recherche CNRS
Mme FAUGERON G., Directeur de Recherche CNRS
M. BRYGOO Y., Directeur de Recherche INRA
M. MEYER E., Chargé de Recherche CNRS

une thèse ou un ensemble de travaux sur le sujet suivant :

L'hérédité macronucléaire chez la paramécie : mise en évidence d'une hérédité épigénétique des réarrangements génomiques associés à la différenciation nucléaire.

et a été déclaré digne du titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS 7

SPECIALITE : **MICROBIOLOGIE**

avec la mention : **TRES HONORABLE**

Fait à Paris, le 26 octobre 1993

Pour le Président et par délégation,
Le Secrétaire Général adjoint


Bernard FELIX

75793BA0432

L'original de cette attestation doit porter le timbre sec de l'établissement qui prouve son authenticité

Il n'est délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation.